



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril deux mille vingt-trois à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué le 7 avril 2023 s'est réuni en session ordinaire, dans la maison communale d'Acy-en-Multien sous la présidence de Monsieur Jean-Michel RAMIZ.

Etaient présents : M. Jean-Michel RAMIZ, M. Bernard ELOI, M. Renan VOGELS, Mme Stéphanie RAMIZ, Mme Amandine MARY, Audrey DOURVER, Mme AUVRAY Nadège

Absents excusés : Mme Christelle GOBET

Absent: Mme Charlotte BOURE, M. Sebastien MARTY, M. Charles MENIL

Pouvoirs : Mme Christelle GOBET donne pouvoir à Mr Renan VOGELS

Secrétaire de séance : Mr Bernard ELOI

Ouverture de la séance à 21H00.

I. DELIBERATION

Objet : Budget principal : compte de gestion 2022
--

Le Maire expose :

Vous pouvez retrouver sur le compte de gestion le résultat comptable 2022 :

- - 54 098.70 euros en investissement
- 94 298,29 euros en fonctionnement

(Le montant est excédentaires dans la section de fonctionnement mais à l'inverse le montant est déficitaire en section d'investissement).

Le compte de gestion transmis par la trésorerie est identique au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2022 du budget eau et assainissement, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, N'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AUTORISE Mme le Maire à signer le compte de gestion 2022.

ADOPTÉ à la MAJORITE.

Vote : Pour 7 Contre 1

Pas de remarque

II. DELIBERATION

Objet : Budget Annexe Eau et Assainissement : Compte administratif 2022

M. Le Maire, expose le compte administratif de l'année 2022 du budget annexe Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité des membres présents

APPROUVE les résultats du compte administratif présenté ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 Eau et Assainissement

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalizations exercice 2020	Section d'exploitation	1 510,70 €	95 808,99 €	94 298,29 €
	Section investissement	54 098,70 €	0.00 €	-54 098,70 €

RESULTAT COMPTABLE 2022

Section fonctionnement		(Excédent)	94 298,29 €
Section investissement		(Déficit)	33 217,03 €
Report exercice 2021	Report section d'exploitation 002		226 211,75 €
	Report investissement 001		423 642,97 €

Total (réalisations + reports)	55 609,40 €	745 663,71 €	690 054,31 €
---------------------------------------	--------------------	---------------------	---------------------

Restes à réaliser en 2022	Section d'exploitation	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	0.00 €	0.00 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2021	0.00 €	0.00 €

RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	1 510,70 €	322 020,74 €	320 510,04 €
	Section investissement	54 098.70 €	423 642,97 €	369 544,27 €
	Total cumulé	55 609.40 €	745 663,71 €	690 054.31 €

ADOPTÉ à la MAJORITE.

Vote : Pour 7 Contre 1

Pas de remarque

III. DELIBERATION

OBJET : BUDGET ANNEXE : BUDGET PRIMITIF 2023

CONSIDERANT le rapport de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents de voter le Budget Primitif par chapitre

ADOPTE à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif du Budget Eau et Assainissement pour l'exercice 2022 comme il suit :

EXPLOITATION					
Chapitre		Dépenses	Chapitre		Recettes
11	Charges générales	6 475 €	70	Produits des services	50 000.00 €
66	Charges financières	0 €	74	Subventions d'exploitation	2 500 €
023	Virement à la section d'investissement	46 025.00 €			
TOTAL		52 500 €	TOTAL		52 500 €

INVESTISSEMENT					
Chapitre		Dépenses	Chapitre		Recettes
13	Subventions	8 325 €	021		46 025.00 €
16	Emprunts	0 €			
20	Immobilisations incorporelles	30 000 €			
23	Immo. En cours	7 700 €			
TOTAL		46 025.00 €	TOTAL		46 025.00 €

ADOPTÉ à la MAJORITE.

Vote : Pour 7 Contre 1

Pas de remarque

IV.DELIBERATION

Budget Principal Commune : affectation de résultat du budget 2022

M. Le Maire reprend les tableaux du Compte administratif et explique :

- Le résultat cumulé d'investissement est de – 21 917,64 euros
- Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement au 1068 soit un montant de 108 572.26 euros.
- Le résultat de fonctionnement est de 244 994.62 euros

Ce qui est en investissement reste en investissement et idem pour le fonctionnement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité des membres présents l'affectation suivante :

- **244 994.62 euros au compte 002, excédent reporté de fonctionnement**
- **- 21 917,64 euros au chapitre 001, excédent reporté d'investissement**
- **108 572.26 euros au chapitre 10, excédent de fonctionnement**

ADOPTÉ à la MAJORITE.

Vote : Pour 7 Contre 1

Pas de remarque

V.DELIBERATION

Objet : Budget : Décision modificative n°1

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative n°1 afin de modifier le report au chapitre 002 et inscrire des crédits aux chapitres 023 et 021 virement de la section de fonctionnement et d'investissement

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et avoir délibéré,

Valide la révision de crédits suivante :

244 994.62 € en recettes de fonctionnement article 002 chapitre 002

236 964.38 € en recettes d'investissement chapitre 021

236 694.38 € en dépenses de fonctionnement chapitre 023

ADOPTÉ à la MAJORITE.

Vote : Pour 7 Contre 1

Pas de remarque

VI.DELIBERATION

Objet : Tarifs communaux

Buvette:

Café	0.50 €
Bière	3.00 €
Canette	1.50 €
Eau 50 cl	0.50 €
Mojito	3.00 €
Frites	2 €
Swandwich	3 €
Crêpe	1.50 €
Part gâteau	1.00 €
Chips	0.50 €
Vin chaud	2 €
Croque-monsieur	3.50 €
Hot-dog	4 €
Menu boison+frite	7 €
Bouteille	10 €
Bouteille champagne	30 €
Choucroute menu avec alcool	20 €
Choucroute menu sans alcool	15 €
Boisson chaude	0.50 €

Salle communale:

Pour les Acéens	250 €
Pour les Extérieurs	350 €

Concession cimetière

Emplacement trentenaire	650 € Acéens
Habitant Extérieur	1300 €

Occupation domaine public

Terrasse café	50€ pour 6 mois
Food-truck	35€ par mois

Droit de place

Manège enfants	100 €
Glacier	30 €
Pêche au canard	30 €
Auto-tamponneuse	150 €

Emplacement vide dresing

Pour les Acéens	6€ journée/ 12€ les 2 jours
Les habitants Extérieurs	7.50€ journée/ 15€ les 2 jours

Location de matériels

Table	9 € caution de 200 €
Chaise	1 € caution de 200 €
Plancha	50 €
Friteuse	50 €
Barnum monté	150 € + 1500 € de caution

Bourse livres

Acéens	2 €
Extérieur	3 €

<u>Location parking + badge</u>	18€/mois 5€/mois (badge).
	Chèque caution 80€

Brocante : Acéens – 1.50 €/ml Extérieur- 3.00 €/ml Professionnel-7.50 €/ml

Stère de bois – 50€ le stère livré

Chalets de Noël – Mise en vente au prix de 6 000 € les 6

ADOPTÉ à la MAJORITE.

Vote : Pour 7 Contre 1

Pas de remarque

VII.DELIBERATION

OBJET : Subvention Enfance en fête

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de marquer son soutien à l'association Enfance en fête et de lui verser une subvention annuelle de 500 euros.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

ADOPTE à la majorité des membres présents

AUTORISE Mr le Maire à verser la subvention annuelle.

ADOPTÉ à la MAJORITE.

Vote : Pour 7 Contre 1

Pas de remarque

VIII.DELIBERATION

OBJET : Subvention les 3A-Amicale des Aînés d'Acy

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de marquer son soutien à l'association 3A-Amicale des Aînés d'Acy et de lui verser une subvention annuelle de 500 euros.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Mr le Maire à verser la cotisation annuelle.

ADOPTÉ à la MAJORITE.

Vote : Pour 7 Contre 1

Pas de remarque

IX.DELIBERATION

OBJET : Programme technique et bilan financier pour le réaménagement de l'école maternelle et extension du périscolaire pour l'intégration de la salle de motricité et locaux annexes

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

APROUVE le programme technique ainsi que le bilan financier.

AUTORISE Mr le Maire à inscrire la dépense pour 2023 au budget

ADOPTÉ à la MAJORITE.

Vote : Pour 7 Contre 1

Pas de remarque

OBJET : Programme technique et bilan financier pour le réaménagement de l'école maternelle et extension du périscolaire pour l'intégration de la salle de motricité et locaux annexes

L'ADTO (assistance départementale pour les territoires de l'Oise) est chargée de toute la gestion concernant la réhabilitation de l'ancienne école.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, ci-dessous le détail du bilan financier.

	Bilan général – stade faisabilité
	H. T
TRAVAUX	756 484€
MAITRISE D'ŒUVRE COMPRIS MISSION OPC	75 477€
CONTROLE TECHNIQUE	6 731€
COORDINATION SPS	8 240€
DIVERS, ALEAS	80 969€
ASSISTANCE MO	35 500€
TOTAL	963 401€

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

APROUVE le programme technique ainsi que le bilan financier.

AUTORISE Mr le Maire à inscrire la dépense pour 2023 au budget

ADOPTÉ à la MAJORITE.

Vote : Pour 7 Contre 1

Pas de remarque